

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PILAT RHODANIEN
9 rue des Prairies - 42 410 PÉLUSSIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉUNION DU 15 DÉCEMBRE 2022

Délibération n°22-12-21

L'an deux mille vingt-deux et le 15 décembre, à dix-huit heures, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Mallevall sous la présidence de M. Serge RAULT, Président.

- Nombre de membres en exercice : 35
- Nombre de membres présents : 28
- Nombre de votants : 33
- Quorum : 18
- Date de la convocation : 07 décembre 2022

**Objet : Économie - LEADER de la Loire :
Candidature programmation 2023-2027**

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :

BESSEY : M. Charles ZILLIOX -
LA CHAPELLE-VILLARS : M. Jacques BERLIOZ -
CHAVANAY : M. Patrick MÉTRAL, Mme Nathalie BÉAL, M. Yannick JARDIN,
Mme Brigitte BARBIER (Pouvoir de M. Jean-Baptiste PERRET) -
CHUYER : Mme Béatrice RICHARD (Pouvoir de M. Philippe BAUP) -
LUPÉ : M. Farid CHERIET -
MACLAS : M. Hervé BLANC, M. Laurent CHAIZE, Mme Marcelle CHARBONNIER -
MALLEVAL : Mme Christelle MARCHAL, M. Thomas PUTMAN -
PÉLUSSIN : M. Michel DEVRIEUX (Pouvoir de Mme Agnès VORON),
M. Stéphane TARIN (Pouvoir de Mme Martine JAROUSSE),
Mme Corine ALLIOD-KOERTGE -
ROISEY : M. Philippe ARIÈS, M. Éric FAUSSURIER -
SAINT-APPOLINARD : Mme Annick FLACHER, M. Jacques GERY -
SAINT-MICHEL-SUR-RHÔNE : M. Jean-Louis POLETTI (Pouvoir de Mme Sylvie GUISSSET) -
SAINT-PIERRE-DE-BOEUF : M. Serge RAULT, M. Christian CHAMPELEY, Mme Véronique MOUSSY -
VÉRANNE : M. Michel BOREL, Mme Martine MAZOYER -
VÉRIN : Mme Valérie PEYSSELON, M. Cyrille GOEHRY.

DÉLÉGUÉS EXCUSÉS :

CHAVANAY : M. Jean-Baptiste PERRET (Pouvoir à Mme Brigitte BARBIER) -
CHUYER : M. Philippe BAUP (Pouvoir à Mme Béatrice RICHARD) -
PÉLUSSIN : Mme Franceline COMAS,
Mme Agnès VORON (Pouvoir à M. Michel DEVRIEUX),
Mme Martine JAROUSSE (Pouvoir à M. Stéphane TARIN) -
SAINT-MICHEL-SUR-RHÔNE : Mme Sylvie GUISSSET (Pouvoir à M. Jean-Louis POLETTI) -

DÉLÉGUÉS ABSENTS :

PÉLUSSIN : M. Jean-François CHANAL.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200895-20221215-22_12_21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2022

Affichage : 20/12/2022

M. le Président expose que les orientations stratégiques de la programmation FEADER 2021-2027 Auvergne-Rhône-Alpes ont été votées par l'Assemblée plénière en date du 9 juillet 2020.

L'appel à candidature régional publié le 30 mars 2022 explicite les attendus quant à la candidature et notamment le périmètre du futur groupe d'action local (GAL) d'échelle départementale pour la programmation 2023-2027.

L'appel à projet « Soutien préparatoire LEADER », type d'opération 19.10 du Programme de Développement Rural Rhône-Alpes, permet de soutenir l'ingénierie mise en place localement pour préparer la candidature des territoires à la programmation LEADER 2023-2027/

La convention de partenariat pour la constitution d'une candidature LEADER commune du futur GAL Loire, entre Loire Forez Agglomération, Roannais Agglomération et le Parc Naturel Régional du Pilat en date de juin 2022 prépare conjointement la candidature à l'échelle du département de la Loire.

LEADER est un programme européen de développement rural ayant un impact positif sur les territoires.

Les territoires ruraux ligériens s'engagent à candidater conjointement à l'appel à candidature, publié par la région Auvergne-Rhône-Alpes, autorité de gestion, pour la programmation LEADER 2023-2027.

Le périmètre de la candidature du GAL Loire comprend :

- Charlieu Belmont Communauté,
- Roannais Agglomération,
- Communauté de Communes du Pays d'Urfé,
- Communauté de Communes du Val d'Aix et Isable,
- Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône,
- Loire Forez Agglomération,
- Communauté de Communes de Forez-Est,
- Communauté de Communes des Monts du Pilat,
- Communauté de Communes du Pilat Rhodanien,
- Syndicat mixte du Parc Naturel Régional du Pilat,
- Saint-Etienne Métropole pour neuf communes incluses dans le périmètre du PNR du Pilat (Chateauneuf, Doizieux, Farnay, La Terrasse-sur-Dorlay, La Valla en Gier, Pavezin, Saint-Paul-en-Jarez, Sainte-Croix-en-Jarez, Rochetaillée),
- Vienne Condrieu Agglomération pour onze communes incluses dans le périmètre du PNR du Pilat (Ampuis, Condrieu, Echalas, Les Haies, Loire-sur-Rhône, Longes, Saint-Romain-en-Gal, Trèves, Sainte-Colombe, Saint-Cyr-sur-le-Rhône, Tupin-et-Semons).

L'ensemble de ces partenaires souhaitent s'engager à collaborer au sein du GAL Loire.

Loire Forez Agglomération est désignée comme la structure coordinatrice de la candidature.

La stratégie locale de développement du programme LEADER Loire aura pour enjeu de favoriser la transition des systèmes ruraux ligériens vers la sobriété pour améliorer les conditions de vie des habitants :

- Rendre l'économie rurale plus résiliente en soutenant les activités durables à fort ancrage local,
- Faire du tourisme une activité créatrice de valeurs, durable et accessible,
- Préserver et dynamiser un maillage de centres-bourgs vivants, structures de la ruralité.

Il est proposé au conseil communautaire de bien vouloir :

- Approuver la candidature du territoire Loire au programme européen de développement rural LEADER pour la programmation 2023-2027,
- S'engager à participer à sa stratégie locale de développement, à son programme d'actions et de coopérer à son bon fonctionnement,
- D'autoriser M. le Président à signer les documents afférents.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200895-20221215-22_12_21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2022

Affichage : 20/12/2022

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- Approuve la candidature du territoire Loire au programme européen de développement rural LEADER pour la programmation 2023-2027,
- S'engage à participer à sa stratégie locale de développement, à son programme d'actions et de coopérer à son bon fonctionnement,
- Autorise M. le Président à signer les documents afférents.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président,



Serge RAULT

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Serge RAULT", written over the seal.

Secrétaire de séance



Patrick MÉTRAL

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Patrick MÉTRAL", written over the seal.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200895-20221215-22_12_21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2022

Affichage : 20/12/2022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200895-20221215-22_12_21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2022

Affichage : 20/12/2022